



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CUMA

Question écrite n° 48184

Texte de la question

M. Daniel Arata attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la suppression intervenue dans la loi de finances pour 1997 des aides au démarrage pour la constitution de groupements. En effet, la suppression de ces aides risque de remettre en question les efforts de structuration et d'organisation des producteurs et plus particulièrement la création de coopératives d'utilisateurs en commun de matériel agricole (CUMA), qui constituent une réponse adaptée aux exigences de compétitivité des produits et de rationalisation des coûts et charges de production. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre, afin de ne pas pénaliser ni freiner les exploitations agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Arata Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48184

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 622